

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 240 Nettoyant spécial pour chaudières et chauffe-eaux

Sotin

Date d'émission: 11.12.2017

Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit **Sotin 240 Nettoyant spécial pour chaudières et chauffe-eaux**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange es utilisations déconseillées
- 1.2.1 Utilisations pertinentes Produit d'épuration
- 1.2.2 Utilisations déconseillées Aucun connu.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Producteur / fournisseur SOTIN GmbH & Co.KG
Industriestraße 6
55543 Bad Kreuznach / ALLEMAGNE
Téléphone +49 (0) 671-8 94 89-0
Téléfax +49 (0) 671-8 94 89 25
Homepage www.sotin.de
E-Mail info@sotin.de
- Service chargé des renseignements Laboratoire
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
Société + 49 (0) 671 – 89489-0 Lu-Ve 7:30 – 18:00

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1727 / 2008
Skin Corr. 1A : H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1 : H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Met. Corr.1 : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- 2.2 Éléments d'étiquetage Le produit doit être marqué selon les directives de GHS / CLP.
- Pictogrammes de danger
- 
- Mention d'avertissement DANGER
- Contient : Hydroxyde de sodium
- Mentions de danger H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- Conseils de prudence P260 Ne pas respirer les aérosols.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P301+ P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P310 Appeler immédiatement un médecin.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu / récipient dans conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.
- 2.3 Autre dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 240 Nettoyant spécial pour chaudières et chauffe-eaux



Date d'émission: 11.12.2017

Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

RUBRIQUE 3: Composition / Informations sur les composants

Description
Le produit est un mélange.

Composants	EINECS/EG Reg.nr.	CAS	Conc. [%]	Classification
Hydroxyde de sodium	215-185-5 01-2119457892-27-xxxx	1310-73-2	≥ 5	Skin Corr.1A, H314 ; Met. Corr.1, H290 ; Eye Dam.1, H318
Nitrate d'ammonium	229-347-8	6484-52-2	1 - < 10	Ox. Sol.3, H272 ; Eye Irrit.2, H319
Métasilicate de disodium	229-912-9	6834-92-0	1 - < 5	Skin Corr.1B, H314 ; STOT SE 3, H335 ; Met. Corr.1, H290 ; Eye Dam.1, H318

Commentaire relatif aux composants
Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation (SVHC)).

Indications complémentaires Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours**
Indications générales
En cas de projection de produit, changer de vêtements.
Après inhalation
Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et la faire étendre. Assurer un traitement médical.
Après contact avec la peau
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact avec les yeux
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Protéger l'œil non contaminé. Assurer un traitement médical.
Après ingestion
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Le produit provoque des brûlures.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traiter les symptômes. Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction**
Moyens d'extinction appropriés
Tous les agents d'extinction sont appropriés. Décider des mesures d'extinction à prendre sur les lieux d'intervention.
Moyens d'extinction non appropriés
Aucun.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques. Vapeurs / gaz irritants. Oxyde d'azote (NO_x), oxyde de carbone (CO).
- 5.3 Conseils aux pompiers**
Équipement spécial de sécurité
Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Autres indications
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Utiliser les vêtements de protection individuelle (gants de protection, lunettes de protection, vêtements de protection). Veiller à assurer une aération suffisante.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égouts / les eaux superficielles / les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/ le sous-sol.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, terre à diatomées). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques**
Voir section 7, 8 + 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Veiller à une bonne aspiration sur l'environnement de transformation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Avant des pauses et avant quitter le travail, se laver les mains. Protéger la peau en appliquant une pommade. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- 7.2 Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Prévoir un sol résistant aux lessives alcalines. Empêcher les infiltrations dans le sol. Ne pas stocker avec des acides et des agents oxydants. Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle**
Composants possédant une valeur limite d'exposition (FR)

Composant	[ml/m ³]	[mg/m ³]	Remarque générale
Hydroxyde de sodium		2	VME, FT :20

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 240 Nettoyant spécial pour chaudières et chauffe-eau



Date d'émission: 11.12.2017

Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

DNEL
1310-73-2 Hydroxyde de sodium
 Industrie, inhalation, long-terme - locaux effets : 1 mg/m³
 Consumer, inhalation long-terme - locaux effets : 1 mg/m³

Remarques supplémentaires
 Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques
 Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Prévoir une aspiration.

Protection des yeux
 Lunettes assurant une protection complète des yeux. Protection du visage.

Protection des mains
 Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
 En cas d'immersion :
 > 0,7mm ; Caoutchouc butyle, > 480min (EN 374)
 En cas de contact par projection :
 > 0,7 mm ; Caoutchouc nitrile, > 480min (EN 374)

Protection du corps
 Vêtement de protection résistant aux bases.

Divers
 Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. Ne pas inhaler les aérosols. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire
 Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.
 Filtre à combinaison multiple ABEK.

Risques thermiques
 Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement
 Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Couleur	jaune
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
pH	13,0
Point de fusion / point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	non déterminé
Point d'éclair [°C]	non déterminé
Taux d'évaporation	non déterminé

Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosive	non déterminé
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosive	non déterminé
Pression de vapeur	non déterminé
Densité de vapeur	non déterminé
Densité relative [g/cm³]	1,1
Solubilité(s) avec l'eau	complètement miscible
Solvants organiques	non déterminé
VOC (CE)	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol / eau	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Température de décomposition	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	non déterminé
Propriétés comburantes	non déterminé

Autres informations
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité**
 Voir le RUBRIQUE 10.3.
- 10.2 Stabilité chimique**
Décomposition thermique / conditions à éviter :
 Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 Réactions avec les acides et les oxydants forts. Corrosif pour les métaux.
- 10.4 Conditions à éviter**
 Fort réchauffement.
- 10.5 Matières incompatibles**
 Agent d'oxydation, Acides, Différents métaux.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux**
 Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
Toxicité aiguë
ATE-mix
 Oral > 2000 mg/kg bw
6484-52-2 Nitrate d'ammonium
 Oral LD50 2800 mg/kg Rat (IUCLID)
 Inhalation LC50 / 4h > 88,8 mg/l Rat (IUCLID)
6834-92-0 Métasilicate de disodium
 Oral LD50 600 - 2100 mg/kg Rat (IUCLID)

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 240 Nettoyant spécial pour chaudières et chauffe-eaux



Date d'émission: 11.12.2017

Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

1310-73-2 Hydroxyde de sodium

Dermique LD 50 1350 mg/kg Lapin (IUCLID)
Oral LD50 2000 mg/kg Rat (Lit.)

Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas d'information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas d'information disponible.

Effet CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Pas d'information disponible.

Remarques générales

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

7664-38-2 Acide phosphorique

LC50 / 96h 3 - 3,5 mg/l Poisson (Lit.)
LC0 100 - 1000 mg/l Poisson (Lit.)

84962-20-9 Acide phosphorique, mélange d'esters avec l'alcool butylique et l'éthylène glycol

LC50 / 96h > 100 mg/l *Oncorhynchus mykiss*
EC0 > 100 mg/l Bacteria
EC0 / 48h > 100 mg/l *Daphnia magna* (OECD202)

1569-01-3 1-Propoxypropane-2-ol

LC50 / 96h > 100 mg/l *Oncorhynchus mykiss*
EC50 / 48h > 100 mg/l *Daphnia magna*
ErC50 / 96h 1466 mg/l *Pseudokirchneriella subcapitata*

7647-01-1 Acide chlorique

LC50 / 96h 24,6 mg/l *Lepomis macrochirus*

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Non déterminé.

Comportement dans les stations d'épuration

Le produit est une lessive alcaline. Avant introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Biodégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non à classer de PBT ou de vPvB sur la base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationale et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

060204* hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium
070601* eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Emballages non nettoyés

Les emballages contaminés doivent être vidés le plus complètement possible ; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

RUBRIQUE 14: Informations relative au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, RID, ADN, IMDG, IATA UN 3266

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID

UN 3266 LIQUIDE INORGANIC CORROSIF, BASIQUE, NSA (Hydroxyde de sodium, Métasilicate de disodium)

ADN

UN 3266 LIQUIDE INORGANIC CORROSIF, BASIQUE, NSA (Hydroxyde de sodium, Métasilicate de disodium)

IMDG

UN 3266 Corrosive liquid, basic, inorganic n.o.s. (Sodium hydroxide, disodium metasilicate, solution)

IATA

UN 3266 Corrosive liquid, basic, inorganic n.o.s.
(Sodium hydroxide, disodium metasilicate, solution)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR/RID

Classe 8
Étiquette 8

ADN

Class 8
Label 8

IMDG

Class 8
Label 8

IATA

Class 8
Label 8

14.4 Groupe d'emballage II**14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant Non****14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur No EmS: F-A, S-B****14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
Pas d'information disponible.**Indications complémentaires de transport**

ADR/RID/ADN
Quantités limitées (LQ) 1l
Quantités exceptées (EQ) Code: E2
Catégorie de transport 2
Code de restriction en tunnels E

IMDG

Limited quantities (LQ) 1l
Excepted quantities (EQ) Code: E2

UN "Model Regulation"

UN 3266 LIQUIDE INORGANIC CORROSIF, BASIQUE, NSA
(Hydroxyde de sodium, Métasilicate de disodium), 8, II.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions de CEE**

1967/548 (1999/45) ; 1991/689 (2001/118) ; 1999/13 ; 2004/42 ; 648/2004 ; 1907/2006 (REACH) ; 1272/2008 ; 75/324/CEE (2008/47/CE) ; 453/2010/CE

Règlements de transport

ADR (2015) ; IMDG-Code (2015, 37. Amdt.) ; IATA-DGR (2015)

Règlementations nationales (FR)

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

WGK (DE) : 1, (VwVws 2015) : peu polluant.

VOC (1999/13/CE)

0%.

Observer les restrictions d'emploi

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

RUBRIQUE 16 : Autres informations**16.1 Phrases importantes**

H272 Peut aggraver un incendie ; comburant

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

16.2 Acronymes et abréviations

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: Chemical Abstract Service

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Labelling and Packaging of Chemicals [Règlement relative à la classification, à l'étiquetage et à la l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]

DNEL: Derived No Effect Level

EC50: Median effective concentration

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EmS: Emergency Schedules

FT: numéro de la fiche toxicologique publiée par l'INRS pour la substance ou sa famille chimique

GHS: Globally Harmonised System

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: International Air Transport Association – Dangerous Goods Regulations

IBC-Code: International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk

ICAO: International Civil Aviation Organisation

IFA: Institute de protection contre les maladies et les accidents du travail

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE – REACH (FR)
Sotin 240 Nettoyant spécial pour chaudières et chauffe-eaux



Date d'émission: 11.12.2017

Numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

IMDG:	International Maritime Dangerous Goods Code
IUCID:	International Uniform Chemical Information Database
LC0:	Maximum tolerable concentration
LC50:	Lethal concentration, 50%
LD50:	Median lethal dose
Lit.:	littérature
MARPOL:	International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
OECD:	Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT:	Persistent, bioaccumulative and toxic substance
PNEC:	Predicted No Effect Concentration
REACH:	Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
VLCT :	Valeur limite court terme
VME:	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition Professionnelle
VOC:	Volatile organic compound
vPvB:	very Persistent and very Bioaccumulative
Eye Dam. 1:	Serious eye damage, Hazard Category 1
Eye Irrit.2:	Eye irritation, Hazard Category 1
Met. Corr. 1:	Substance or mixture corrosive to metals, Hazard Category 1
Met. Corr. 1:	Substance or mixture corrosive to metals, Hazard Category 1
Ox. Sol.3:	Oxidising solid, Hazard category 3
Skin Corr. 1A:	Skin corrosion, Hazard Category 1A
Skin Corr. 1B:	Skin corrosion, Hazard Category 1B
STOT SE 3:	Specific target organ toxicity – Single exposure, Hazard Category 3

16.3 Autres informations
sections modifiées

SECTION 1 + 8 + 9 + 11+ 12+14

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un Rapport juridique contractuel